



RÈGLEMENT RAID des JEUNES AVENTURIERS

1. Objet/Organisateur

Le Raid des JEUNES AVENTURIERS est un raid multi sports composé de plusieurs activités de pleine nature organisé par l'association RAID AVENTURE AVEYRON affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

2. Présentation

Raid Aventure Aveyron organise un raid découverte accessible aux jeunes dès 6 ans et aux ados, novices ou pas, avec un parcours adapté autour de Layoule à Rodez (12)

Le raid proposera un enchaînement d'activités (trail, VTT, canoë, orientation, tyrolienne) avec des durées adaptées aux tranches d'âge.

Cette manifestation est affiliée à la FFTRI et respectera la RTS raids.

Il sera composé :

- un raid découverte, animathlon, pour les équipes avec un enfant accompagné par un adulte.
- un raid des aventuriers pour les équipes de jeunes de 12 ans et plus

Date : Dimanche 14 septembre 2025, 13h-18h

Lieu : Layoule (Rodez)

Public : Équipe de 2 obligatoire

- animathlon : Jeunes à partir de 6 ans accompagnés d'un adulte
- raid : 2 jeunes entre 12 ans et 18 ans.

La catégorie sera déterminée à partir du plus âgé de l'équipe.

Classement :

- Pas de classement pour les équipes engagées sur le raid découverte
- Classement pour le raid des aventuriers pour les équipes avec 2 jeunes (12 ans et plus), dans la catégorie du plus âgé.

3. Formats / Activités

Le RAID est composé des activités suivantes : CO à pied, VTT, canoë à l'aide de divers supports d'orientation tel que : balisage, carte IGN, carte IOF.

Plusieurs formats sont proposés en fonction de l'âge du plus jeune de l'équipe:

Durée totale estimée						
catégorie	6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans
Durée CO à pied						
Durée	30 mn	30 mn	30 mn	30 mn	30 mn	30 mn
Durée max estiméeVTT						
Durée	30 mn	30 mn	30 mn	50 mn	45 mn	40 mn
Durée max estimée CANOE + surprise						
Durée	30 mn	30 mn	30 mn	30 mn	30 mn	30 mn
TOTAL						
	1H30	1H30	1H30	1H50	1H45	1H40

Pour l'ensemble des parcours les équipes sont composées de 2 concurrents toujours en course sans assistance. Les difficultés techniques et physiques sont adaptées aux différents parcours.

3. Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne (lien sur le site internet)

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois :

- Dossier complètement renseigné avec autorisation parentale pour les mineurs.
- Droits d'inscription réglés
- Pour l'animathlon : pass loisir (gratuit)
- Pour le raid : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition),

OU fournir un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition,

OU compléter le questionnaire santé disponible lors de l'inscription en ligne.

+ pass journée 2E

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- Les cartes
- Les fournitures diverses (canoë, doigt sport ident, résultats)
- collation de fin de course

Tarif :

L'inscription est de 20E par équipe.

La licence journée sera obligatoire pour les non licenciés FFTri participant au raid des aventuriers. Elle sera de 2E.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

4. Participants

4.1. Engagement des participants

Aptitudes :

Tout concurrent atteste avoir validé les compétences du test d'aisance aquatique.

Les participants s'engagent à respecter :

- Le règlement de l'épreuve, ses annexes et documents assimilés
- Les consignes, instructions et directives de l'organisation avant, pendant et après le raid
- La législation en vigueur notamment concernant le respect du code de la route, de l'environnement, de l'assistance à personne en danger...
- Les règles particulières à certains territoires, zones interdites, zones privées (spécifiées sur les cartes)
- Les territoires empruntés (zones interdites ; cultures ; propriétés privées ; quiétude ; aménagements ; populations...)

Les participants autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images fixes ou audiovisuelles réalisées par l'ensemble des médias présents durant l'épreuve.

L'organisation s'inscrit pleinement dans la lutte contre le dopage. Des contrôles antidopage peuvent avoir lieu, les participants s'engagent à en accepter les modalités. En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés.

4.2. Responsabilité des participants

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors des zones gérées par l'organisation.

5. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

6. Classement et chronométrage

6.1. Chronométrage

Le chronométrage s'effectue au temps réel de course auquel vient s'ajouter les éventuelles pénalités.

Il est effectué de manière électronique.

6.2. Classement/récompenses

Pas de classement pour les équipes participant au raid découverte.

Classement pour les équipes avec 2 jeunes (12 ans et plus), dans la catégorie du plus âgé.

Seront récompensées les meilleures équipes benjamin/minimes/cadet.

6.3. Pénalités et disqualification

3 catégories de pénalités pourront être prononcées : pénalités de temps, mise hors classement, mise hors course. Notamment dans les cas suivants (non exhaustif) : absence ou perte du matériel obligatoire ; non-respect des consignes de sécurité ; pollution ou dégradation manifeste des sites ; non-respect des zones interdites, cultures population locales...

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisation de tout engagement envers l'équipe concernée.

6.4. Réclamation/jury de course

Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30min après diffusion des résultats. Un jury pourra être constitué, il sera composé de la direction de course et de 2 concurrents tirés au sort.

7. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 20 mètres.

Abandon / hors course :

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course doit prévenir obligatoirement un membre de l'organisation dans les délais les plus brefs.

En cas d'abandon d'un concurrent, l'équipe a la possibilité de poursuivre l'épreuve hors classement (recomposition possible entre équipes ayant abandonnées) mais doit, quoi qu'il en soit, toujours avoir obtenu l'aval de l'organisation et être composées d'au moins 2 concurrents.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

8. Équipement Obligatoire

Cette liste pourra évoluer en fonction des prévisions météo.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

1 casque/ équipier (norme EN1078 = casque vélo)

1 sifflet / équipe

1 couverture de survie / équipe

Réserve d'eau 1l

MATÉRIEL CONSEILLE

Réserve eau supplémentaire

Vivre de course

boussole

montre

Matériel réparation VTT